

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Décembre 2020 : plus d'une voiture neuve sur trois est hybride ou électrique

En décembre 2020, 15 740 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 5,0 % par rapport à décembre 2019. Le recul est un effet du second confinement qui a eu cependant nettement moins d'impact sur l'activité des concessions automobiles que lors de celui du printemps (– 17 % en novembre contre – 63 % en mars, – 82 % en avril et – 29 % en mai). En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 15 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 6,7 %, ont représenté 59 % des immatriculations du mois de décembre. Pour le onzième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone. La baisse du marché a épargné les modèles hybrides et électriques qui ont rassemblé en décembre 35 % des achats de voitures neuves (deux points de plus qu'en France métropolitaine), contre 10 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est replié de 1,2 % en décembre. Sur un an, ses ventes ont reculé de 12 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 986	1 722	590	1 318	1 602	9 218
Cyclomoteur	339	263	44	134	346	1 126
Motocycle	208	116	32	69	109	534
Voiturette	39	17	11	23	26	116
Remorque légère et caravane	156	97	37	77	90	457
VASP léger	324	120	30	63	160	697
Autobus et autocar	1	2	4	1	3	11
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 042	437	136	224	384	2 223
Camion	46	14	8	24	52	144
Tracteur routier	55	57	31	33	30	206
Semi-remorque	68	40	33	9	29	179
Remorque lourde	1	-	2	1	1	5
VASP lourd	11	4	3	-	2	20
Tracteur agricole	116	144	150	91	121	622
Engin agricole (autre que tracteur)	40	42	40	29	31	182
Ensemble	6 432	3 075	1 151	2 096	2 986	15 740

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

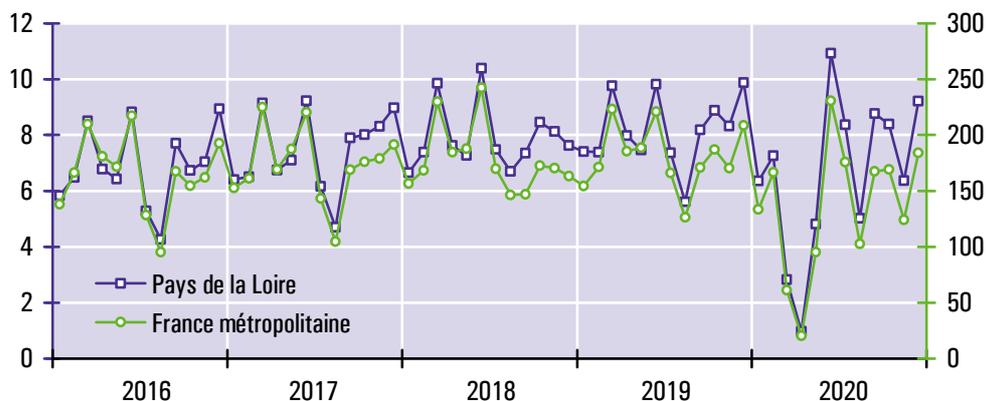
En décembre 2020, 9 218 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 6,7 % par rapport à décembre 2019, moins importante que celle observée en France métropolitaine (-11,8 %). C'est la onzième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 19,2 % dans la région et de 25,0 % dans l'Hexagone.

Le recul du mois dernier est un effet du reconfinement mis en place du 30 octobre au 15 décembre pour endiguer la deuxième vague épidémique. Il s'explique aussi par les fortes ventes de décembre 2019, qui étaient la conséquence de l'anticipation par les ménages de la forte augmentation du malus écologique affecté aux grosses cylindrées à partir de janvier 2020.

En décembre, le recul du marché n'a concerné que les motorisations ayant recours exclusivement aux énergies fossiles. Les immatriculations de modèles essence et gazole ont ainsi reculé d'un tiers par rapport à décembre 2019.

En revanche, les ventes de voitures hybrides et électriques ont respectivement progressé de 195 % et de 349 %, contre +189 % et +323 % dans l'Hexagone. Leur part cumulée s'est élevée le mois dernier à 35,1 % de l'ensemble des immatriculations de voitures neuves, contre 21,5 % lors des onze premiers mois de 2020 et 8,8 % au cours de l'année 2019. Le phénomène est lié aux aides de l'État et à la réduction du nombre de modèles diesel dans le catalogue des constructeurs.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

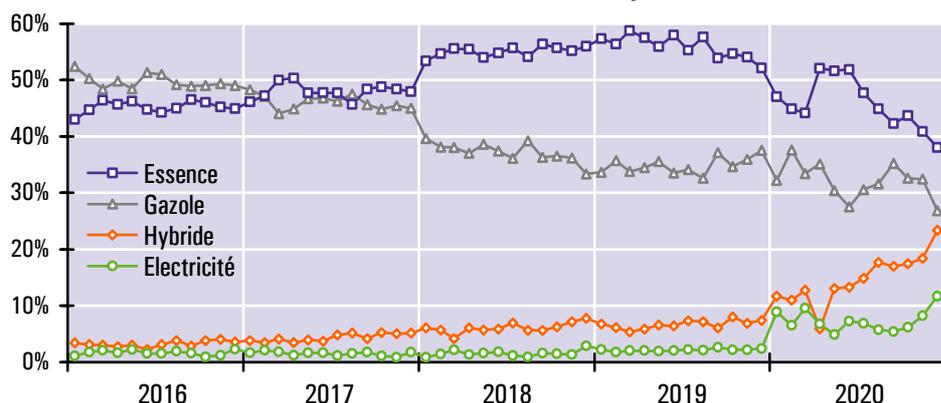
	Décembre 2020			Année 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 986	43 %	+ 6 %	31 118	39 %	- 18 %
Maine-et-Loire (49)	1 722	19 %	- 14 %	15 767	20 %	- 19 %
Mayenne (53)	590	6 %	- 3 %	5 281	7 %	- 16 %
Sarthe (72)	1 318	14 %	- 18 %	11 543	15 %	- 23 %
Vendée (85)	1 602	17 %	- 15 %	15 567	20 %	- 19 %
Essence	3 512	38 %	- 32 %	35 902	45 %	- 35 %
Gazole	2 475	27 %	- 33 %	25 053	32 %	- 27 %
Hybride	2 154	23 %	+ 195 %	12 447	16 %	+ 91 %
Électricité	1 077	12 %	+ 349 %	5 864	7 %	+ 178 %
Autres motorisations	0	0 %	- 100 %	10	0 %	- 97 %
Personnes morales	4 796	52 %	- 9 %	37 757	48 %	- 19 %
Personnes physiques	4 422	48 %	- 5 %	41 519	52 %	- 19 %
Ensemble	9 218	100 %	- 7 %	79 276	100 %	- 19 %

¹ Évolution entre les immatriculations de décembre 2020 et celles de décembre 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

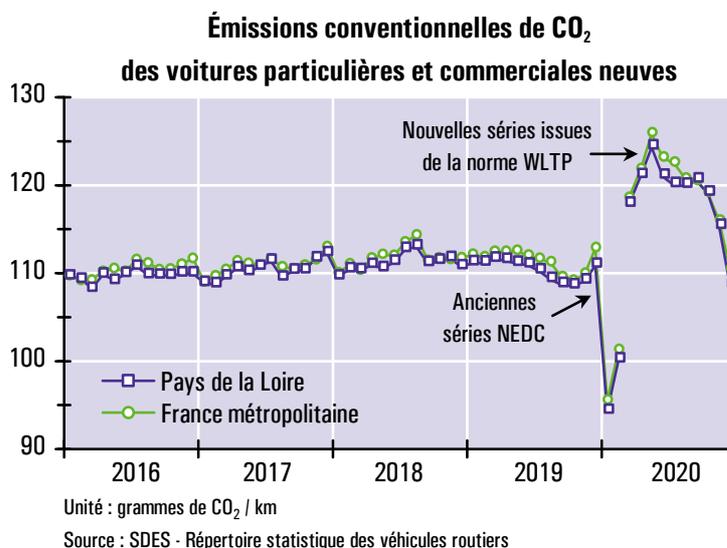
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en décembre 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 108,5 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions au cours des derniers mois provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

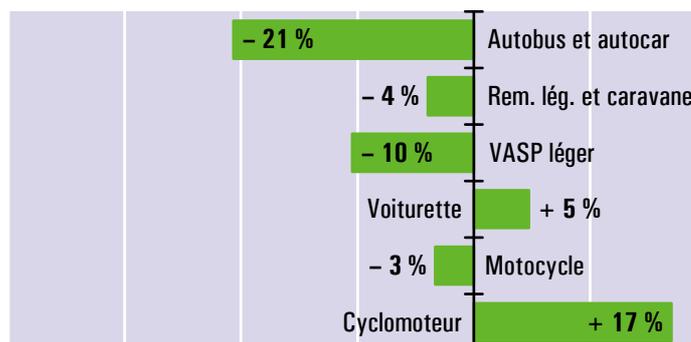
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de décembre ont bondi de 42 % par rapport au même mois de 2019. Le sursaut s'explique par le rattrapage d'une partie des ventes qui n'avaient pas pu être effectuées pendant la fermeture des commerces de véhicules neufs en novembre. Il a principalement concerné les cyclomoteurs (+ 98 %), les motocycles (+ 66 %) et les voiturettes (+ 76 %).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 0,8 % par rapport à décembre 2019. En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 15 %. Elle est imputable au ralentissement du négoce de poids lourds pendant les deux confinements et au contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe.

Le machinisme agricole a chuté de 56 % en décembre et de 12 % au cours de l'année civile. En raison d'une évolution réglementaire liée à l'obligation de disposer d'une carte grise pour circuler sur la voie publique, les immatriculations d'engins agricoles avaient été très élevées en fin d'année 2019.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

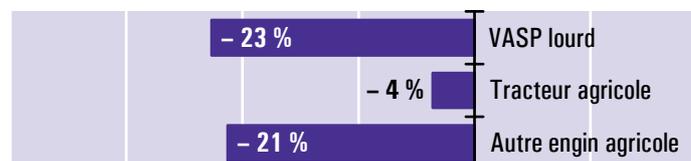
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier 2020 à décembre 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (janv. 2019 à déc. 2019)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021